

# Troubles d'apprentissage et l'école

---

## Les adaptations aux examens

# AEEC: les « fondements »

---

- Une base légale: la loi de 2005 et ses déclinaisons
- Les AEEC concernent les élèves dont la situation de santé relève du *handicap*
- Les AEEC s'inscrivent donc dans la logique des aménagements de la scolarité de ces élèves

# A propos de l'aménagement de la scolarisation...

---

Quelques points d'actualité sur les dispositifs:

- PPS
- PAI
- PAP

# Le PPS: nouveau décret

---

- Et une nouveauté majeure: la possibilité de dispense d'enseignement

OUI, MAIS...

- Un cadre type pour la rédaction du PPS
- Et sur la CDAPH, l'équipe pluridisciplinaire, l'équipe de suivi de la scolarisation

# Le PAI: pas de nouveauté...

---

- ❑ Quand la situation de handicap ne justifie pas un PPS
- ❑ Élaboré avec le concours du médecin scolaire, du médecin de PMI, du médecin qui suit l'enfant

# Le PAP: décret à venir

---

- ❑ Plan d'Accompagnement Personnalisé: dispositif exclusivement pédagogique
- ❑ Difficulté scolaire durable en lien avec un ou plusieurs troubles d'apprentissage
- ❑ Pas de saisine de la MDPH en préalable
- ❑ Véritable outil de suivi de l'élève, tout au long de la scolarité, et réactualisé tous les ans,

# AEEC: pour quoi?

---

- ❑ Égalité des chances entre candidats
- ❑ Dans le souci de l'équité due à chacun
- ❑ Compenser le désavantage, de façon nécessairement, strictement objective
- ❑ Et obligatoirement dans le respect du référentiel réglementaire de l'examen.

# AEEC: pour qui?

---

- ❑ Pré-requis: un aménagement de la scolarité rendu nécessaire par la situation de handicap
- ❑ Pour les « dys »: des antécédents d'apprentissages fondamentaux perturbés, un accompagnement adapté, des soins de rééducation sur la durée



# AEEC: comment?

---

- Un dossier constitué par la famille ou l'élève majeur:
  - la demande
  - fiche de renseignements sur l'histoire du handicap
  - des éléments médicaux
- Complété par le chef d'établissement:  
fiche pédagogique, copie du PPS, PAI, ...

# AEEC: calendrier

---

- ❑ 28/11/2014: Dossier remis au chef d'établissement
- ❑ 19/12/2014: adressé au médecin CT départemental (désigné par CDAPH)
- ❑ 20/03/2015: avis du médecin CTD transmis au service des examens

# Cas particulier des LVE

---

- DNB
- Baccalauréat: dispense ou adaptation de **certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de LV.**

*Attention au choix de LV1/LV2!*

- BTS: nouvelles dispositions

# AEEC: combien en Bretagne en 2014?

---

□ pour l'Ille et Vilaine: 1900 dossiers instruits, 1100 pour TSA, 282 connus en MDPH, 63 AEEC refusés

□ pour l'académie:

Un peu plus de 1800 AEEC au Bac GTN

Un peu plus de 2000 au DNB

□ 88 dossiers vus en appel, 26 AEEC révisés.